

LA MOBILITÉ DOUCE À TARBES

Programme

Janvier 2026

Liste d'Union : Tarbes, la Force d'Agir ! Pascal CLAVERIE

La mobilité douce occupe une place importante dans notre programme.

C'est un enjeu majeur de **qualité de vie**, de **santé publique**, d'**attractivité du centre-ville** et de **partage équilibré de l'espace public**.

Après le temps du tout-voiture, ces modes de déplacement sont aujourd'hui reconsidérés.

Le vélo est une solution de mobilité qui répond à de nombreux défis contemporains : il contribue à la protection de la santé et de l'environnement, permet des déplacements efficaces et peu coûteux, rend le territoire plus vivant en favorisant la proximité, et constitue un levier de dynamisme économique et de lien social.

Parce que le vélo fait partie intégrante de l'histoire et de la culture tarbaise, **nous nous engageons à lui donner une place primordiale**.

Le vélo est un mode de déplacement efficace dont les bénéfices ne sont plus à démontrer.

Pour parvenir à un essor massif de son usage, il est indispensable de favoriser le **report modal depuis la voiture**, en facilitant les déplacements à vélo en toute sécurité **et en rééquilibrant la place de la voiture au profit des modes actifs**.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'offrir aux cyclistes un espace public accueillant et inclusif, en poursuivant :

- les efforts de construction d'infrastructures cyclables performantes, nécessitant un **réaménagement de l'espace aujourd'hui majoritairement dédié à l'automobile** ;
- la dynamique de **modération générale des vitesses** ;
- la **limitation du transit motorisé** dans les quartiers ;
- l'aménagement d'**espaces piétons confortables**, afin de prévenir les conflits d'usage.

Transformer en profondeur la voirie pour en faire un espace **prioritairement favorable aux modes actifs**, aujourd'hui et demain, constitue l'un des défis majeurs des prochaines années.

Un réseau cyclable cohérent et continu !

Afin de rendre attractive la pratique du vélo pour le plus grand nombre, il est fondamental de constituer un **réseau cohérent, continu et hiérarchisé**, couvrant l'ensemble du territoire communal.

Le **plan vélo de la ville de Tarbes** demeure l'outil de planification structurant et de référence pour assurer ce maillage et la continuité indispensable des itinéraires. Nous nous en inspirerons dans une **approche globale tous modes** (marche, vélo, transports publics, automobile).

Le plan vélo sera inscrit dans **un programme pluriannuel d'investissements lisible, planifié et financé**, condition indispensable à la réalisation effective des aménagements projetés.

Améliorer rapidement la circulation à vélo

Mettre en œuvre des aménagements cyclables provisoires

Nous mettrons en place des **aménagements cyclables transitoires** afin de tester des solutions techniques, notamment sur des tronçons présentant des incertitudes techniques ou nécessitant des délais et des coûts importants avant des aménagements définitifs.

Ces expérimentations in situ permettront d'**évaluer les usages réels avant généralisation**. Leur utilité n'est aujourd'hui plus à démontrer.

Choisir entre séparation et mixité

Le choix entre mixité et séparation des modes est fondamental pour construire un espace public accueillant et inclusif.

Trois critères doivent être analysés conjointement :

- le volume de trafic motorisé,
- la vitesse réellement pratiquée,
- le trafic cycliste attendu.

La séparation sera privilégiée dès lors que les conditions de trafic et de vitesse l'exigent, afin de garantir la sécurité et le confort des cyclistes.

Concevoir un plan de circulation favorable au vélo

Le plan de circulation organise les déplacements de l'ensemble des usagers, conformément aux orientations générales des politiques de mobilité.

Nous agissons notamment par :

- la mise en sens unique, voire en impasse, de certaines voiries pour la circulation motorisée ;
- le développement des **double-sens cyclables** ;
- la réduction de la capacité des voies dédiées à l'automobile, au profit d'espaces alloués aux modes actifs.

Proposer des aménagements structurants et efficaces

Nous proposerons des infrastructures dimensionnées en cohérence avec les ambitions de part modale.

Une attention particulière sera portée :

- à l'accessibilité et à la qualité des cheminements piétons,
- à la lisibilité et à la qualité des séparations entre piste cyclable et chaussée, afin d'améliorer la sécurité ressentie par les cyclistes.

Organiser la cohabitation dans des rues apaisées

Les zones de circulation apaisée permettent la cohabitation lorsque le trafic motorisé est faible et la vitesse réduite.

Nos propositions :

- **30 km/h dans le plein centre-ville**

- **Zone 30**
- **Zone de rencontre** (vitesse limitée à 20 km/h)
- **Vélorue** : cyclistes prioritaires, circulation possible à deux de front
- **Couloir bus-vélo** : espace partagé offrant une largeur et un confort accrus

Soigner les intersections

Les intersections concentrent les interactions et les conflits potentiels. Leur conception respectera autant que possible les principes suivants :

- assurer la visibilité réciproque des usagers ;
- réduire les vitesses ;
- rendre les carrefours lisibles et visibles ;
- préserver la continuité des itinéraires cyclables ;
- offrir des trajectoires efficaces aux cyclistes ;
- choisir des régimes de priorité qui ne pénalisent pas les déplacements à vélo.

Agir sur le stationnement

Le stationnement motorisé occupe aujourd'hui une place considérable dans l'espace public.

Nous proposerons un développement massif du **stationnement vélo**, composante essentielle de toute politique cyclable :

- stationnements de proximité dans les quartiers et sur les lieux de destination (commerces, établissements scolaires, équipements publics, culturels et lieux de travail) ;
- utilisation de l'espace public et des pôles d'échanges ;
- transformation de places automobiles en amont des passages piétons en stationnement vélo sécurisé, améliorant simultanément la sécurité routière.



Chaque suppression de stationnement automobile sera pensée comme une **opportunité d'amélioration de la sécurité et du stationnement vélo.**

Le stationnement cyclable sera **visible, pratique, accessible et facile d'usage**, avec la mise en place de **plusieurs garages vélos sécurisés** répartis sur la commune.

Génération Vélo

Faire des mobilités actives un levier d'attractivité du territoire et du vivre-ensemble ne se décrète pas : cela se construit.

Il est indispensable de donner aux plus jeunes le goût du vélo afin d'accompagner durablement l'évolution des modes de déplacement. Nous accompagnerons le déploiement du dispositif **Savoir Rouler à Vélo** pour tous les élèves de primaire.

Notre engagement

Lors de la précédente mandature, Pascal CLAVERIE (commerce), Marc ANDRES (mobilité douce) et Élisabeth BRUNET (sports) se sont fortement impliqués dans le développement des mobilités douces, notamment à travers l'élaboration du plan vélo en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération.

Notre engagement sera renforcé par une équipe municipale ambitieuse et déterminée.

Nous appliquerons la **loi d'orientation des mobilités (LOM)** et ses obligations, **dans un cadre opérationnel et réaliste**, en lien avec les contraintes de terrain.

Notre objectif est clair :

mettre en place un réseau cyclable cohérent, continu, sécurisé et attractif.

Nous échangerons avec les usagers et les associations d'usagers du territoire. Nous construirons ces aménagements **avec les Tarbaises et les Tarbais, en lien étroit avec les associations concernées.**

D'autres projets seront présentés au moment opportun, dans une logique de concertation et de transparence.